



cegid

Votre guide pour  
anticiper le passage à la  
**facture électronique**

# Intro

Chers entrepreneurs, depuis des mois, on vous parle de “facture électronique”, “e-facturation”, “facture digitale” ou encore e-invoicing.. et vous vous demandez pourquoi tout le monde s'affole alors que vous avez déjà délaissé le papier depuis longtemps ?

**Si vous vous posez la question, ce guide est fait pour vous.**

Vous savez ce qu'est une facture électronique, mais l'idée d'y passer vous stresse ? Vous vous demandez quel impact cela aura sur votre quotidien d'entrepreneur ?

**Alors ce guide est aussi fait pour vous !**

**A partir du 1er janvier 2026,**

toutes les entreprises assujetties à la TVA qui réalisent des transactions B2B (et B2G) devront émettre et recevoir leurs factures sous un format électronique conforme aux normes en vigueur.

Oui, c'est une obligation légale, mais c'est aussi une vraie opportunité avec un réel intérêt financier pour alléger votre charge administrative, sécuriser vos transactions et optimiser votre gestion.

Plutôt que de subir ce changement, pourquoi ne pas en faire un atout pour votre entreprise ?



Ce guide va vous accompagner pas à pas, avec des explications claires et des conseils concrets, pour vous permettre d'anticiper la transition en toute sérénité.

**Moins de stress, plus d'efficacité : on vous explique tout !**

# Commençons par le commencement : qu'est-ce qu'une facture électronique ?

**Une facture électronique, ce n'est pas juste un PDF envoyé par e-mail. Il existe deux types de factures électroniques :**



**La facture  
électronique  
"ordinaire" :**

Il s'agit d'une facture sous format PDF dont la structure et la mise en page sont libres, à condition que toutes les mentions légales obligatoires y figurent. Cette version est encore tout à fait légale, mais elle ne répondra plus aux exigences légales à partir du 1er janvier 2026.



**La facture  
électronique  
"structurée" :**

C'est ce type de facture qui deviendra obligatoire pour toutes les transactions B2B en Belgique à partir de 2026. En Belgique, il s'agira d'utiliser le format UBL Peppol Bis 3.0 (XML), ce qui permet un traitement automatisé et une intégration directe dans les systèmes comptables, sans ressaisie manuelle.

**En Belgique, la facturation électronique repose sur Peppol, un réseau sécurisé et standardisé qui garantit :**



**L'authenticité de l'émetteur**



**L'intégrité des données transmises**



**La traçabilité des transactions.**

Si vous travaillez avec le secteur public, vous connaissez peut-être déjà Peppol, car la facturation électronique y est obligatoire depuis 2024.

**Encore une lourdeur administrative belge ? Non, plutôt une belle opportunité pour vous, chers entrepreneurs car les avantages sont nombreux :**



**Réduction des coûts :** D'après une étude de l'université d'Hasselt, l'e-facturation permet d'économiser jusqu'à 9 € par facture, soit une réduction de 75% des coûts par rapport aux factures papier.



**Gain de temps :** Fini les tâches administratives chronophages. L'automatisation accélère le traitement des factures et réduit les erreurs humaines.



**Amélioration de la trésorerie :** Des paiements plus rapides grâce à une transmission et un traitement plus efficaces des factures.



**Impact environnemental positif :** Moins de papier, c'est aussi un geste pour la planète.



## Comment bien se préparer ?

### Ne tardez pas à anticiper cette transition :

- 1** Équipez-vous du bon outil : Adoptez un logiciel connecté au réseau Peppol, la plateforme européenne standardisée pour l'échange sécurisé de factures électroniques. Celui-ci doit permettre l'émission et la réception de factures électroniques.
- 2** Formez-vous ainsi que vos éventuels collaborateurs : Assurez-vous que toutes les personnes gérant les tâches administratives dans votre entreprise comprennent les enjeux et maîtrisent la gestion des e-invoices.
- 3** Informez vos partenaires : Encouragez vos clients et fournisseurs à adopter également la facturation électronique pour une transition harmonieuse.

Notre mission : vous accompagner dans cette transition pour que la facturation électronique devienne un véritable atout pour votre entreprise.

### Envie d'en savoir plus ?

# C'est parti !

## CHAPITRE 1

# Quelques petites notions légales

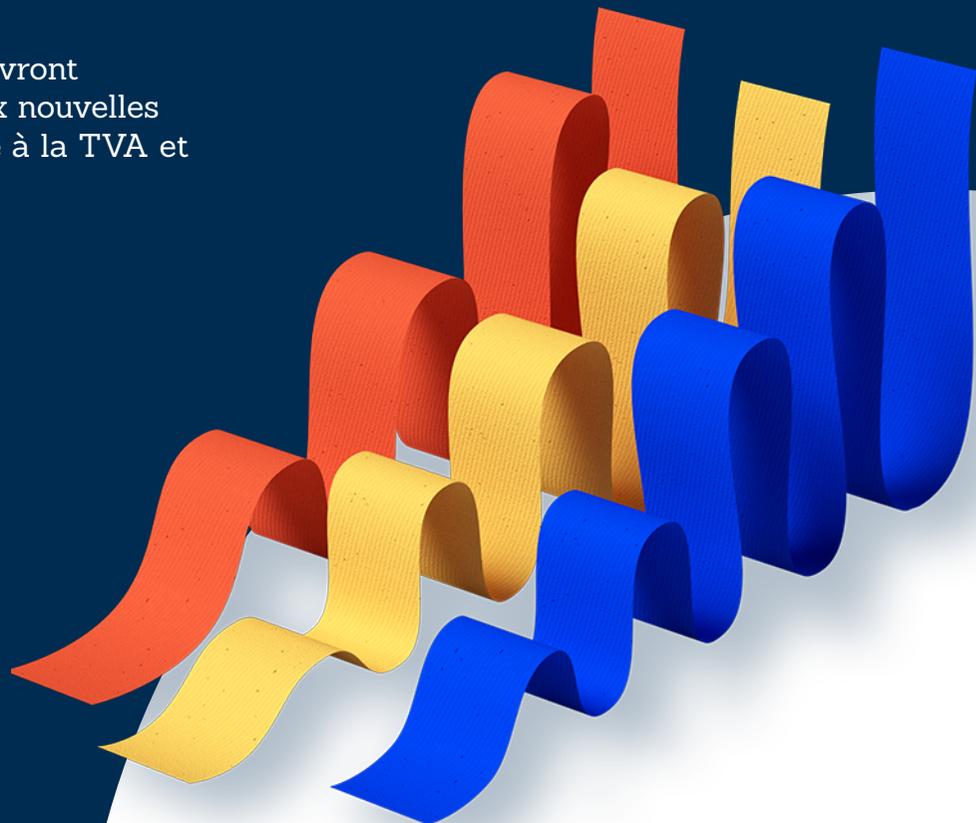
## La facture électronique en Belgique

L'obligation de facturation électronique va bientôt s'étendre à toutes les entreprises belges assujetties à la TVA. Initialement réservée aux transactions avec le secteur public via Mercurius, elle devient progressivement obligatoire pour les transactions B2B c'est-à-dire pour les entreprises qui facturent aux entreprises. Les transactions B2C (si vous facturez aux particuliers) ainsi que les transactions internationales ne sont pas concernées par ce changement.

À partir du 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges devront émettre et recevoir des factures électroniques conformes aux nouvelles normes. L'objectif ? Simplifier les échanges, réduire la fraude à la TVA et moderniser l'administration fiscale.

### Ce que dit la loi

Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et structurée. Contrairement à un simple PDF, elle suit un format normalisé qui peut être lu et traité par un logiciel. En Belgique, Peppol est le standard de référence pour ces échanges sécurisés.





## A-t-on droit à des aides ?

Pour soutenir les entreprises belges dans la transition vers la facturation électronique, des mesures fiscales incitatives ont été mises en place :



### Déduction pour investissement numérique à 20 %

À partir du 1 janvier 2025, les indépendants, professions libérales et petites entreprises pourront bénéficier d'une déduction pour investissement de 20 % sur les dépenses liées aux technologies numériques. Cette mesure vise à encourager les investissements dans des outils numériques, facilitant ainsi l'adoption de la facturation électronique.

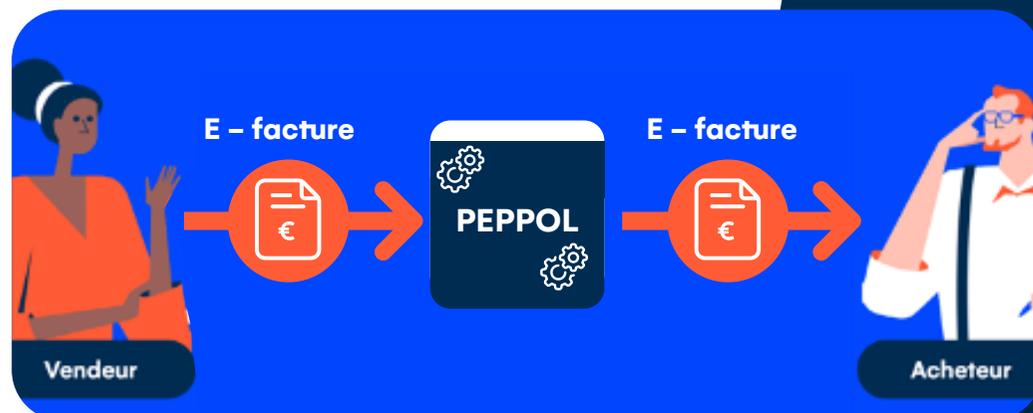


### Déduction majorée des frais de facturation pour les petites PME et indépendants

Pour les périodes imposables de 2024 à 2027, les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les indépendants qui souscrivent à des abonnements pour des logiciels de facturation électronique peuvent appliquer une déduction majorée de 120 % sur ces frais. Cette mesure couvre également les coûts de consultance engagés pour se conformer aux nouvelles obligations en matière de facturation électronique.

Ces incitatifs fiscaux ont pour objectif de réduire l'impact financier lié à la mise en conformité avec les nouvelles exigences de facturation électronique, en allégeant la charge fiscale des entreprises qui investissent dans des solutions numériques adaptées.

## Comment ça marche ?



## Les 3 grands critères d'une facture électronique



### Authenticité :

L'émetteur doit être clairement identifiable.



### Intégrité :

La facture ne peut être modifiée après émission.



### Lisibilité :

Les données doivent être facilement exploitables.

## Pourquoi ne pas attendre 2026 et s'y mettre dès maintenant ?



### Économie de temps et d'argent:

Jusqu'à 9 € d'économie par facture grâce à la digitalisation.



### Réduction des erreurs et des litiges:

Finis les fautes de frappe et les factures perdues !



### Amélioration de la trésorerie:

Des paiements plus rapides et mieux suivis.



### Obligation légale:

Se préparer à l'avance permet d'éviter les amendes futures.

## Qu'allez vous risquer en cas de non-conformité ?

Même si les informations à ce sujet ne sont pas encore officielles, des amendes et des pénalités sont prévues en cas de non-respect. De plus, une facture qui ne respecterait pas le nouveau format imposé pourrait être considérée comme nulle.

Il est donc crucial de se préparer dès maintenant afin d'éviter ces pénalités et garantir la conformité de votre entreprise.

## CHAPITRE 2

# Le guide pratique de la facture électronique



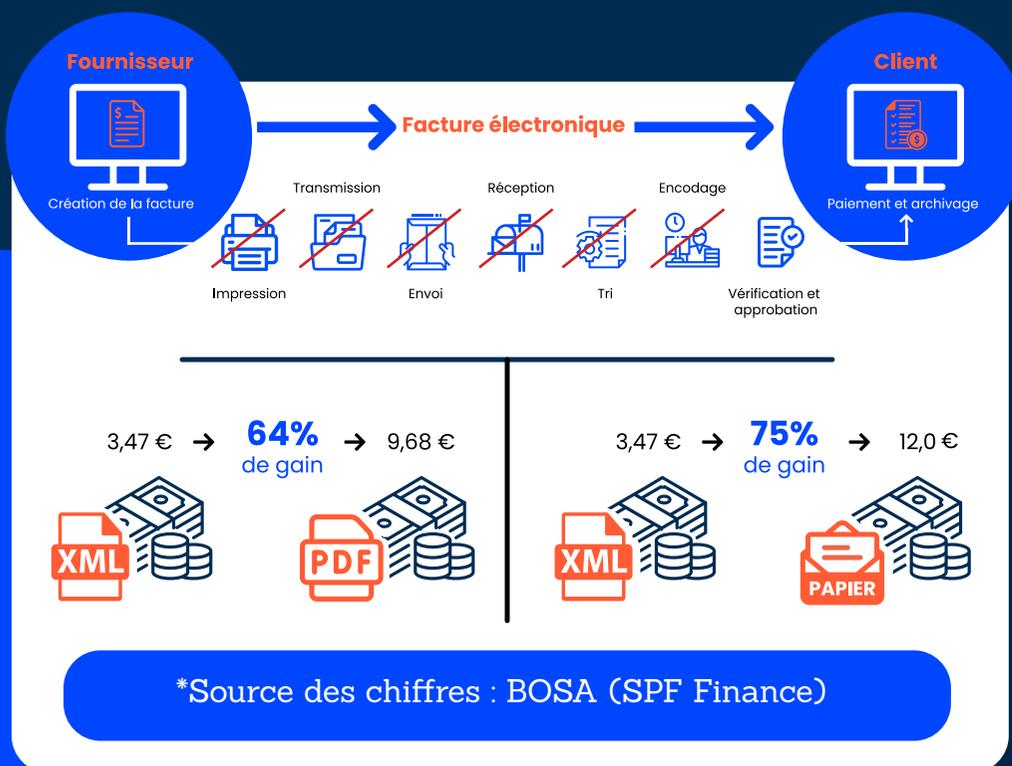
L'intégration réussie de la facturation électronique passe par un seul élément indispensable : l'utilisation d'un logiciel compatible avec le réseau Peppol.

Celui-ci vous garantira une conformité parfaite et le respect de toutes les nouvelles mentions obligatoires.

## CHAPITRE 3

# Quel impact pour ma société ?

Si la facturation électronique devient une obligation en Belgique, elle ne se limite pas à une simple mise en conformité. C'est une opportunité de transformation qui apporte des bénéfices concrets pour les entreprises, tant sur le plan financier qu'organisationnel.



## Moins de coûts, plus d'efficacité

L'adoption de la facturation électronique représente un levier d'optimisation financière majeur.

### Le saviez-vous ?

- ✓ Le traitement manuel d'une facture papier peut coûter jusqu'à 12 €, entre impression, envoi, archivage et gestion.
- ✓ Une facture électronique ne coûte que 3,47 € grâce à l'automatisation.
- ✓ Cette réduction de 75 % des coûts impacte directement la rentabilité de votre entreprise, en vous permettant d'investir ces économies dans des projets à plus forte valeur ajoutée.

**Moins de frais administratifs, plus de budget pour innover et se développer !**

## Une relation client–fournisseur optimisée

La facturation électronique fluidifie les échanges entre entreprises et leurs partenaires commerciaux.

### Les bénéfices clés :

- ✓ Moins d'erreurs et de contestations : Les formats standardisés garantissent une meilleure lisibilité et évitent les litiges liés aux incohérences de facturation.
- ✓ Des paiements plus rapides : Une transmission instantanée et un traitement automatisé accélèrent le règlement des factures, améliorant ainsi la trésorerie des entreprises.
- ✓ Négociation facilitée : Une meilleure gestion des délais permet d'anticiper les échéances et de négocier des escomptes pour paiement anticipé, optimisant ainsi la rentabilité.
- ✓ Une meilleure collaboration avec les fournisseurs : La facturation électronique apporte de la transparence et réduit les tensions liées aux retards de paiement.

## Un gain de temps considérable pour la gestion administrative

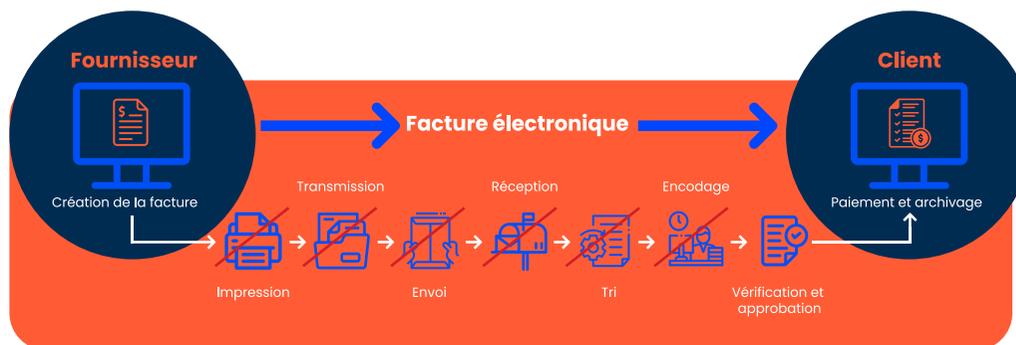
En tant que chef d'entreprise, vous passez un temps dingue à gérer votre admin et à faire le suivi de votre facturation ? Bonne nouvelle ! Grâce à la facturation électronique, ce temps est réduit d'un tiers, vous libérant ainsi des ressources précieuses pour des missions à plus forte valeur ajoutée.

### Quels sont les gains concrets ?

- ✓ Moins de tâches répétitives : Plus besoin de saisir, imprimer, scanner ou affranchir des factures.
- ✓ Réduction des erreurs : Moins de risques d'incohérences ou de pertes de documents.
- ✓ Des clôtures comptables accélérées : Une validation et un archivage automatisés réduisent les délais.

## UNE FACTURE STRUCTURÉE EST MOINS CHÈRE

### AUTOMATISATION du DÉBUT à la FIN



## Des décisions plus rapides et précises

L'accès immédiat à des données financières fiables vous permet de piloter votre activité avec plus de réactivité.

### Pourquoi c'est essentiel ?

- ✓ Suivi en temps réel des flux financiers: Une meilleure visibilité pour anticiper vos besoins en trésorerie.
- ✓ Optimisation des prévisions budgétaires: Des analyses plus fines pour ajuster les stratégies financières.
- ✓ Meilleur contrôle des coûts: Une traçabilité totale des transactions facilite les audits et évite les erreurs de gestion.
- ✓ Réduction des délais de décision: L'accès à des tableaux de bord dynamiques permet des prises de décision plus rapides et éclairées.

Bref, vous voilà maître à bord d'une entreprise plus agile, capable d'optimiser ses ressources en temps réel !



## Un impact environnemental positif

Avec une réduction de 63 % de l'empreinte carbone par rapport aux factures papier, la facturation électronique s'inscrit dans une logique écoresponsable.

### Pourquoi c'est un atout pour votre entreprise ?

- ✓ Moins de papier consommé : Fini les impressions et les envois postaux superflus.
- ✓ Réduction des déchets : Moins d'archivage physique, moins de stockage inutile.
- ✓ Valorisation des engagements RSE : Une entreprise engagée dans la transition écologique améliore son attractivité auprès des clients et investisseurs.
- ✓ Meilleure conformité aux attentes des partenaires : De plus en plus de grandes entreprises exigent des fournisseurs une démarche environnementale responsable.

## Facilitation du travail à distance

Avec la généralisation du télétravail et des modèles hybrides, la facturation électronique s'impose comme une solution indispensable pour une gestion flexible et efficace.

### Les bénéfices pour une entreprise en télétravail ou hybride :

- ✓ Accès instantané aux factures : Plus besoin d'être physiquement présent pour valider ou traiter une facture.
- ✓ Validation et approbation à distance : Des processus de travail automatisés garantissent une fluidité totale.
- ✓ Moins de dépendance aux infrastructures physiques : Les documents sont stockés et accessibles en toute sécurité en ligne.



# Conclusion

L'adoption de la facturation électronique en Belgique ne se limite pas à une obligation légale. C'est une véritable opportunité pour moderniser votre gestion comptable, automatiser les processus et sécuriser les échanges. Moins d'erreurs, plus d'efficacité, un meilleur suivi des paiements... Bref, les bénéfices sont nombreux !

**La mise en place de l'e-invoicing en 2026 et de l'e-reporting en 2028 implique l'adoption d'un logiciel de facturation conforme et c'est tout !**

**Avec une solution comme Cegid Invoice & Financing vous bénéficiez d'une gestion de bout en bout de vos factures électroniques :**



Une solution 100 % conforme aux réglementations belges et européennes,



Une intégration fluide avec Peppol et vos outils comptables existants,



Des services pensés pour les petites entreprises, comme le financement de factures.



Une interface intuitive avec une prise en main en quelques minutes seulement.

Faites de la facturation électronique un véritable levier de performance pour votre entreprise avec Cegid Invoice & Financing !

**➤ Cegid Invoice & Financing !**



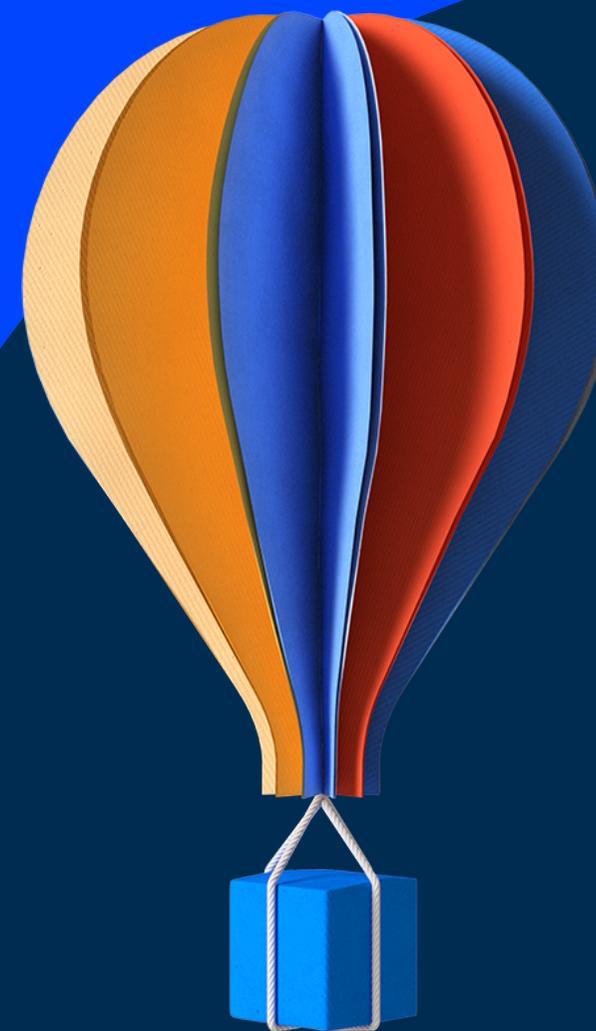
# Anticipez dès maintenant le passage à la facturation électronique !

**A partir du 1er janvier 2026,**

toutes les entreprises belges assujetties à la TVA et réalisant des transactions B2B devront impérativement émettre et recevoir leurs factures sous un format électronique structuré conforme aux nouvelles normes européennes.

Oui, c'est une obligation légale. Mais c'est surtout une réelle opportunité : allégez votre charge administrative, sécurisez vos transactions et optimisez votre gestion financière grâce à la facturation électronique.

Par quoi commencer pour être conforme à temps ? On vous aide !





# Votre décision en 1 minute chrono

**Est-il prévu que votre logiciel de facturation  
actuel soit connecté à Peppol ?**

(Peppol est le réseau sécurisé, standardisé et obligatoire qui centralisera toutes les transactions électroniques en Belgique.)



OUI ? Parfait, tout est en ordre ! Veuillez simplement à **TOUJOURS** utiliser votre logiciel pour l'ensemble de vos factures. Pour vos factures B2B belges, vous devrez définitivement oublier les PDF, documents papiers et Excel !



NON ? Pas d'inquiétude, mais il est temps d'agir : choisissez un outil de facturation agréé, qui sera connecté directement au réseau PEPPOL.



La bonne nouvelle ? Cet outil idéal, c'est précisément ce que propose Cegid Invoice & Financing.

## Petit bonus sympa pour accélérer votre transition digitale :

Saviez-vous que la Belgique prévoit deux incitants fiscaux avantageux pour la digitalisation des PME ?

**20%** de réduction pour l'investissement numérique

**120%** Réduction accrue des coûts de recouvrement

### Un chiffre qui fait réfléchir :

Le traitement d'une facture électronique coûte en moyenne **75% moins cher** que celui d'une facture traditionnelle papier.

En plus, fini aussi les erreurs d'encodage, les retards de paiement et les allers-retours interminables !

**Enfin, elle a du bon cette nouvelle obligation, non ?**

